



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2022-160

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON 3^E VAGUE »

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023, le règlement portant le numéro 2022-160 a été adopté.

Ce règlement établie la création du « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON | 3^E VAGUE ».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 10 janvier 2023.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe